



DOSSIER D'INSCRIPTION – année 2025

Dispositif « Chantiers Argent de Poche »

**Retour du dossier en mairie par courrier dans la boîte aux lettres ou par mail
AU PLUS TARD LE VENDREDI 28 MARS**

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Renseignements généraux

Nom : Prénom :

Fille Garçon

Date de naissance : / / Age :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

Périodes intéressées

Merci de cocher vos disponibilités

- Vacances d'avril (sem15) Lundi 7 avril Mardi 8 avril
- Vacances été juillet (sem 28) Lundi 7 juillet Mardi 8 juillet
- Vacances été août (sem 35) Jeudi 28 août Vendredi 29 août

Merci d'exprimer vos motivations, vos souhaits de chantiers (espaces verts, entretien des équipements, ...)

.....

.....

Pièces à joindre obligatoirement pour une validation de l'inscription

- Dossier d'inscription complété
- Photocopie de la pièce d'identité du jeune
- Copie d'attestation d'assurance responsabilité civile où apparaît la responsabilité civile (assurance habitation, extrascolaire)
- Contrat de participation complété et signé, **en deux exemplaires**
- Autorisation parentale complétée et signée
- RIB** (compte bancaire ou postal **au nom du jeune**)

OBSERVATIONS

.....



AUTORISATION PARENTALE

***A remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.
Document obligatoire pour valider l'inscription.***

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal

Demeurant à
(Adresse complète)

.....

☞ Autorise mon enfant :

à participer au dispositif « **Argent de poche** ».

☞ Je certifie que mon enfant :

possède une assurance où apparait la responsabilité civile (assurance habitation, extrascolaire)

est à jour de ses vaccinations.

☞ J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Les jeunes entrant dans le dispositif « Argent de poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser soit au cours de l'activité soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

L'organisateur s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

L'organisateur ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

N° Sécurité Sociale de l'assuré :

N° de Téléphone en cas d'urgence :

☞ Domicile :

☞ Travail du père : Lieu :

☞ Travail de la mère : Lieu :

☞ Nom du médecin traitant :

Observations (allergie, port de lunettes,)

.....
.....

Autorisation « Droit à l'image »

Dans le cadre des chantiers « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec les jeunes. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune de Châtelain et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vue avec mon enfant.
- Je refuse les prises de vue avec mon enfant.

Fait à, le 2025.

Signature des parents

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du participant

Précédée de la mention « Lu et approuvé »